

# **BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES**



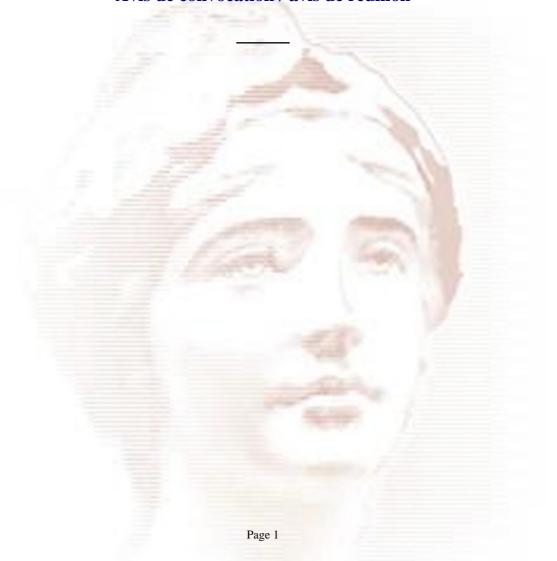
2503083

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

> www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

# Avis de convocation / avis de réunion



#### **CORETECH 5**

Société anonyme au capital de 167.817,59 euros Siège social : 5, Rue de Castiglione 75001 Paris 833 663 172 RCS Paris

## **AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES DE CORETECH 5**

Les actionnaires de la société Coretech 5 (ci-après la « **Société** ») sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 10h30, au siège social situé au 5, Rue de Castiglione 75001 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### Ordre du jour

#### A titre ordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Lecture des rapports de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs ; (Première résolution)
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; (Deuxième résolution)
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce pour l'année 2023 ; (Troisième résolution)
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ; (Quatrième résolution)
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; (Cinquième résolution)
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce pour l'année 2024 ; (Sixième résolution)
- Nomination de Monsieur Jean-Charles Dudek en qualité d'administrateur ; (Septième résolution)
- Nomination de Monsieur Arnaud Dartois en qualité d'administrateur ; (Huitième résolution)
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Serge Goldner; (Neuvième résolution)
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions : (Dixième résolution)
- Pouvoirs pour formalités. (Onzième résolution)

## A titre extraordinaire:

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmentations du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ; (Douzième résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmentations du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-21° du Code monétaire et financier; (*Treizième résolution*)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmentations du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 30% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-21° du Code monétaire et financier ; (Quatorzième résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires : (Quinzième résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription; (Seizième résolution)
- Fixation du plafond global d'augmentation de capital et d'émission de titres de créance ; (Dix-septième résolution)
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société ; (Dix-huitième résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmentations du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres ; (Dix-neuvième résolution)

2503083 Page 2

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions ; (Vingtième résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmentations du capital social au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ; (Vingt-et-unième résolution)
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à un regroupement des actions de la Société par échange de titres ; (Vingt-deuxième résolution)
- Précision de l'objet social; modification corrélative des statuts; (Vingt-troisième résolution)
- Adoption de la raison d'être de la Société ; modification corrélative des statuts ; (Vingt-quatrième résolution)
- Modification de la dénomination sociale de « Coretech 5 » en « Reboot Blockchain Corp. » ; modification corrélative des statuts ; (Vingt-cinquième résolution)
- Correction d'une erreur matérielle à l'article 17.3 des statuts ; (Vingt-sixième résolution)
- Pouvoirs pour formalités. (Vingt-septième résolution)

#### A titre ordinaire

- Nomination de Monsieur Sahameddin Mohammad en qualité d'administrateur ; (Vingt-huitième résolution)

## **TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION**

Le texte des projets de résolutions qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires et contenu dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces légales obligatoire n° 63 du 26 mai 2025 (n° 2502477) reste inchangé à l'exception de l'ajout de la vingt-huitième résolution à titre ordinaire suivante :

## « Nomination de Monsieur Sahameddin Mohammad en qualité d'administrateur (Vingt-huitième résolution)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, **décide** de nommer en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Sahameddin Mohammad né le 13 Janvier 1974 à Téhéran (Iran), de nationalité Française, et demeurant 37 Quai d'Orsay, 75007 Paris, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Sahameddin Mohammad a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les dites fonctions. ».

# Modalités de participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée.

# Mode de participation à l'assemblée

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée :

- soit voter par correspondance;
- soit donner pouvoir au président de l'assemblée ou se faire représenter par son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, un autre actionnaire ou encore par toute personne physique ou morale de son choix.

En vertu de l'article L. 22-10-40 du code de commerce, si l'actionnaire décide de se faire représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, le mandataire choisi doit informer l'actionnaire de tout fait lui permettant de mesurer le risque de poursuite par le mandataire d'un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire contrôle la Société, fait partie d'un organe de gestion, d'administration, de surveillance de la Société ou est employé par cette dernière.

Les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées par voie postale ou par voie électronique pourront être prises en compte selon les délais légaux. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique contact@coretech5.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Conformément à l'article 6 du décret n°2020 -418 du 10 avril 2020, le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose par courrier électronique à l'adresse : <a href="mailto:contact@coretech5.com">contact@coretech5.com</a> au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale.

2503083 Page 3

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale, sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans les délais de réception des pouvoirs et/ou vote par correspondance prévus à l'article 7 du décret n°2020 -418 du 10 avril 2020.

# Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- Actionnaire au nominatif: renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : contact@coretech5.com ou au siège social ;
- Actionnaire au porteur: demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à l'adre sse suivante : contact@coretech5.com ou au siège social.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent à l'adresse suivante : <a href="mailto:contact@coretech5.com">contact@coretech5.com</a> ou au siège social trois (3) jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

#### Questions écrites

Tout actionnaire peut poser des questions écrites à la Société.

Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## Droit de communication des actionnaires

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

#### **Divers**

En cas de seconde convocation des actionnaires à une assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire, les pouvoirs et votes par correspondance transmis dans les conditions prévues ci-dessus seront pris en compte.

Le conseil d'administration

2503083 Page 4